



Intervenant pédagogique en musiques actuelles

Modalités d'admission

Pré sélection sur dossier complet :

Dossier de candidature rempli + pièces administratives demandées CV
Lettre de motivation explicitant le projet professionnel du candidat
Fiches profils complétées : instrument et/ou chant et Intervenant pédagogique
Document(s) audio et/ou audio/vidéo (de préférence live)

A retourner à accueil@atlaprojet.fr

Date limite : 6 décembre 2017 (sous réserve de place en formation disponible)

Sélection finale sur audition et entretien :

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour le RDV de sélection finale.

Les auditions / évaluations d'admission ont pour objet de :

- > faire un état des lieux le plus précis possible du parcours musical et du projet artistique du candidat,
- > évaluer son niveau de pratique vocale/instrumentale en individuel et en collectif, ainsi que ses connaissances en théorie musicale

>> Le rendez-vous de sélection se déroule de la manière suivante :

- > Test écrit de connaissances théoriques et culturelles en musiques actuelles
- > Audition musicale : prestation scénique collective (de préférence)
- > Entretien individuel et évaluation des compétences

Pour l'audition instrumentale et/ou vocale, vous devez présenter :

2 titres issus de préférence de votre projet artistique personnel : compositions originales ou reprises.

Vous devez être idéalement accompagné par votre (vos) musicien(s), 2 au maximum.

Selon la nature de votre projet, et/ou si vous ne pouvez pas vous présenter avec un musicien accompagnateur, vous pouvez vous accompagner seul, ou avec une bande son.

Dans ce cas, il vous est demandé de fournir pour le jour de l'évaluation une vidéo ou des audio complémentaires présentant si possible une prestation en situation collective (clé USB compatible MAC et PC, CD, lien Soundcloud, Youtube ou autre).

En amont de l'évaluation, merci de nous préciser les 2 titres à présenter et le (les) noms et instrument(s) de votre (vos) musicien(s) accompagnateur(s).

>> **A apporter pour le jour de l'évaluation :**

les fichiers audio et/ou audiovidéo complémentaires (pour les candidats venant sans musicien),

vos instruments, vos baguettes (pour les batteurs), et le matériel complémentaire nécessaire à votre prestation qui ne serait listé dans le backline :

- > Batteries et cymbales
- > 2 Amplis guitares
- > Piano et claviers numériques
- > Sono (table de mixage avec effets intégrés)
- > Ampli basse
- > DI (guitare acoustique, etc...)
- > Micros et pied de micro chant
- > Pupitres

Prévoir 2 heures pour la durée totale du rendez-vous. Coût de l'évaluation 60 euros.

Prise en charge financière de la formation :

>> La Région Ile de France pour les demandeurs d'emploi et intermittents en carence AFDAS (15 places conventionnées)

Programme Régional - **Formation Métiers 2017** * **île de France**

Réf. AF_30302 - Enseignant artistique et culturel (musique et chant)

>> l'AFDAS pour les intermittents disposant de droit à la formation.

>> OPCA (en fonction des profils)

Contact prises en charge : Aurélie Abadie – 01 44 92 96 36 / aurelie@atla.fr